

SINTORIN

**Optimisez
votre impôt sur le revenu**
et générez un rendement
entre 10 et 12 %



Girardin industriel avec agrément fiscal

Article 199 undecies B du CGI

Présentation du dispositif Girardin

Article 199 undecies B du Code général des impôts - Loi n°2003-660 du 21 juillet 2003 - Prolongé jusqu'au 31 décembre 2029

Le **Girardin industriel** mobilise l'épargne privée pour financer du matériel productif neuf au bénéfice d'entreprises ultramarines. Ces territoires cumulent des handicaps structurels (éloignement, insularité, accès limité au crédit) que le marché seul ne peut pas compenser.

En contrepartie d'un apport à fonds perdus réalisé en année N, l'investisseur bénéficie l'année suivante (N+1) d'une réduction d'impôt sur le revenu supérieure au montant investi.

Un avantage fiscal plafonné

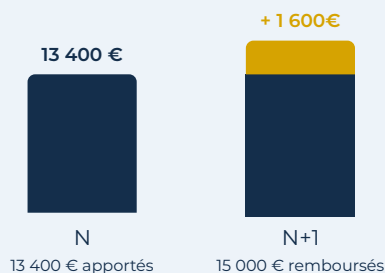
Plafond niches fiscales classiques	10 000 €
Plafond spécifique Outre-mer	18 000 €
Quote-part retenue avec agrément	34 % seulement
Réduction maximale possible	52 941€*

Une réduction «one shot», remboursée par virement

- La réduction d'impôt, obtenue l'année suivant l'investissement, est un avantage ponctuel. Elle ne se reconduit pas automatiquement d'une année sur l'autre.
- Depuis le prélèvement à la source (2019), elle ne réduit pas les mensualités : elle se traduit par un **remboursement direct de la DGFIP par virement bancaire**, lors de la régularisation annuelle en N+1.
- La rentabilité, comprise entre 10 et 12%, est connue et contractualisée avant signature. Le remboursement intervient l'été suivant l'investissement, sans aléa de valorisation.

Exemple illustratif : pour un IR de 15 000 €

Apport 13 400 € → Remboursement DGFIP 15 000 € → Gain net 1 600 €



Apport : 13 400 €
Remboursé : 15 000 €
Gain net : +1 600 €

Rentabilité : 12 %

* Calcul : $18\,000 / 34\%$ (art. 199 undecies D du CGI). Le plafond individuel dépend des réductions et crédits d'impôt déjà mobilisés - à calculer au cas par cas par un Conseiller en Investissement Financier (CIF) habilité.
Rentabilité = $(\text{Remboursement DGFIP} - \text{Apport}) / \text{Apport} \times 100$. Exemple à titre indicatif, non contractuel.

SINTORIN FISCALITÉ, filiale du groupe SINTORIN, est le premier cabinet en France en nombre d'agréments fiscaux obtenus. Monteur enregistré à la préfecture de Martinique sous le numéro 022026972001.

Présent en Outre-mer depuis plus de 15 ans, notre cabinet s'appuie sur une implantation territoriale forte et une équipe dédiée au financement des entreprises ultramarines.

Ce qui nous distingue :

SA ou SAS pour nos opérations avec agrément : nos souscriptions sont réalisées via des sociétés par actions, ce qui supprime la responsabilité illimitée et solidaire des associés, l'inscription automatique au SSI, et lève toute incompatibilité avec les professions libérales réglementées.

Statut ALPSI (Agent Lié de PSI) : SINTORIN FISCALITÉ est directement encadré par l'AMF et l'ACPR, garantissant un contrôle rigoureux de nos pratiques professionnelles et une distribution de nos opérations dans le respect de la réglementation en vigueur.

Une validation administrative systématique : l'administration fiscale valide l'éligibilité de l'entreprise, de l'investissement et du montage avant toute commercialisation.

● LES CHIFFRES CLÉS

800

agréments
obtenus

5

implantations
territoriales:
Martinique, Guadeloupe,
Réunion, Nouvelle-
Calédonie et Paris.

30

collaborateurs
dédiés au
financement
des entreprises

1500

entreprises
accompagnées
dans les territoires
Outre-mer

3

milliards d'euros
d'actifs financés

Nos équipes



Guillaume Gallet de Saint-Aurin

Associé de SINTORIN

Expert du financement et de la fiscalité en Outre-mer depuis 15 ans. Vice-président de la Fédération des entreprises d'Outre-mer, il pilote la stratégie et le sourcing de chaque opération accompagnée.



Élodie Gallet de Saint-Aurin

Associée de SINTORIN

Diplômée d'HEC, expérience en private equity et gestion d'actifs. Elle structure les opérations Girardin, pilote la direction financière et supervise la digitalisation de l'ensemble des process.



Maître Richard Heurtier

Avocat fiscaliste

Conseil exclusif SINTORIN. 20 ans au Bureau des agréments de Bercy, en tant que responsable et interlocuteur des cabinets ministériels. Il garantit la sécurité juridique et fiscale des opérations.



Charles-Edmond Gamess

Votre interlocuteur CIF

Certifié AMF et LCB-FT, il assure la conformité de toutes nos opérations et anime le réseau de partenaires CGP/CIF. Il est votre point de contact direct pour toute question sur les souscriptions, les investisseurs et le suivi opérationnel.

Notre équipe terrain

Quinze collaborateurs sont répartis sur nos différentes implantations afin d'assurer une couverture opérationnelle optimale et un accompagnement de proximité.

● NOS 10 TERRITOIRES D'INTERVENTION



Notre offre SINTOSECUR repose sur 7 piliers

Monteur agréé art. 242 Septies CGI, N°022026972001

SINTORIN FISCALITÉ a structuré l'ensemble de ses opérations autour d'un cadre sécurisé : SINTOSECUR. Chacun de ses 7 piliers est vérifiable et conçu pour sécuriser l'opération à chaque étape, du montage jusqu'à la clôture.

01

Garantie de bonne fin fiscale et financière

En cas de manquement de l'exploitant ayant conduit à un redressement fiscal, celui-ci s'engage à rembourser les investisseurs à première demande, sur simple présentation de la notification de la DGFiP remettant en cause l'avantage fiscal, sans recours judiciaire préalable.

02

Agrément fiscal ministériel pour 100 % de nos opérations

Chaque opération bénéficie d'un agrément préalable délivré par le ministre chargé du Budget, validant l'éligibilité de l'entreprise, de l'investissement, de l'assiette fiscale et du montage juridique.

03

Sélection rigoureuse des entreprises accompagnées

Nous accompagnons exclusivement des filiales de groupes internationaux, nationaux ou locaux situées en Outre-mer. Leur solidité financière et leur ancrage territorial garantissent une exploitation conforme sur toute la durée du portage.

04

Statut ALPSI - encadrement AMF et ACPR

SINTORIN FISCALITÉ est Agent Lié de Prestataire de Services d'Investissement. Ce statut garantit un contrôle rigoureux de nos pratiques par l'AMF et l'ACPR, et permet à nos partenaires CIF d'exercer leurs activités de conseil en toute régularité.

05

SA ou SAS comme véhicule de portage exclusif

Toutes nos souscriptions sont réalisées via des sociétés par actions. Responsabilité limitée aux apports, aucune incompatibilité avec les professions libérales réglementées, pas d'inscription automatique au SSI.

06

Responsabilité Civile Professionnelle de 5 millions d'euros

Notre RCP couvre toute erreur de montage, de gestion et de commercialisation de SINTORIN FISCALITÉ à hauteur de 5 millions d'euros par période de garantie et par sinistre.

07

Assistance en cas de contrôle fiscal

Dès la structuration de l'opération, le cabinet ASPIN, représenté par Maître Richard Heurtier, ancien du Bureau des agréments de Bercy, intervient en appui sur les aspects juridiques et fiscaux du montage. En cas de demande de l'administration, SINTORIN vous accompagne à chaque étape du contrôle fiscal.

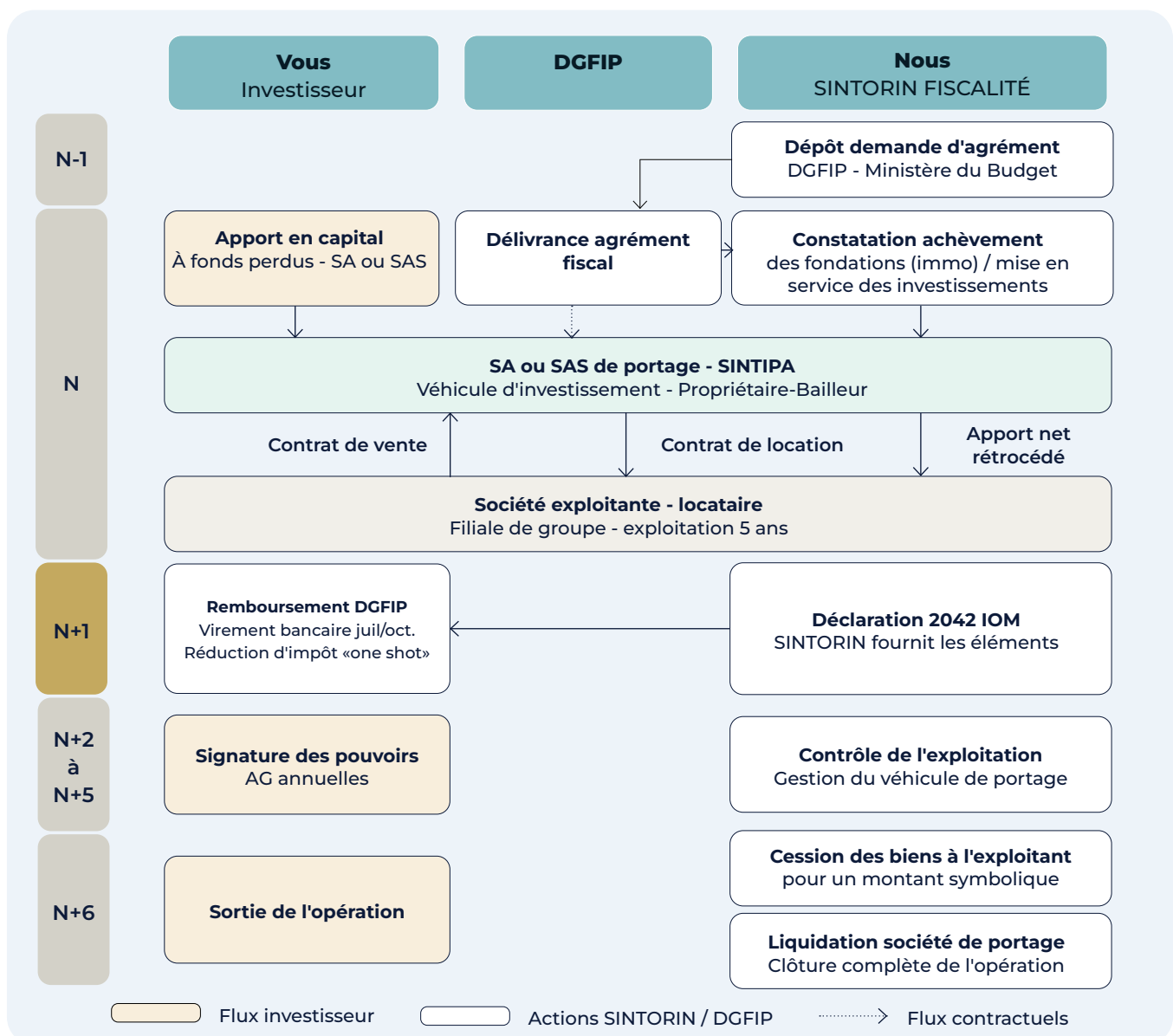
● Les risques liés au Girardin avec agrément fiscal

Dans une opération agréée, l'administration fiscale valide en amont l'éligibilité du dossier. Cette validation préalable écarte le risque d'inéligibilité du montage. Le risque résiduel porte sur le respect, dans la durée, des obligations d'exploitation définies dans l'agrément.

Qui	Engagement
Société exploitante	Exploiter les actifs pendant 5 ans minimum . Maintenir ou créer les emplois prévus dans l'agrément.
Société de portage	Conserver la propriété de l'investissement pendant 5 ans.
Associés investisseurs	Conserver l'intégralité de leurs actions pendant 5 ans.
Les deux entités	Respecter leurs obligations fiscales · Ne pas solliciter d'aides publiques non déclarées dans le dossier d'agrément.

Le non-respect éventuel entraîne une reprise totale ou partielle de la réduction d'impôt. Tout retrait d'agrément fait l'objet de discussions préalables. Il ne survient jamais sans préavis.

● Le déroulé d'une opération SINTOSECUR



🕒 Une défiscalisation responsable 🌱

L'agrément fiscal oblige une évaluation de l'impact réel du projet sur le territoire. Bercy analyse systématiquement les **trois piliers du développement durable** avant toute délivrance d'agrément. Chaque opération SINTOSECUR répond donc, par construction, à des critères ESG vérifiés par l'administration.

Environnemental

L'investissement doit s'intégrer dans la stratégie d'aménagement propre à chaque territoire. Bercy vérifie la cohérence projet par projet.

Social

L'opération doit maintenir ou créer des emplois locaux dans le département concerné.

Sociétal

Le projet doit présenter un intérêt économique pour le département dans lequel il est réalisé.



*Ces **trois critères** sont une des raisons pour lesquelles nous ne structurons **que des opérations avec agrément fiscal**.*

Ce que l'administration vérifie sur dossier, nos équipes l'évaluent sur le terrain : la solidité financière des exploitants, leur ancrage dans le tissu économique local, leur capacité à honorer 5 ans d'exploitation. Lorsqu'un projet ne contribue pas réellement au développement du territoire, nous ne le montons pas.

*C'est cette **exigence de sélection** qui fonde la sécurité de chacune de nos opérations.*

🕒 Prenons rendez-vous

Charles-Edmond est **votre interlocuteur dédié** pour toute première prise de contact et tout accompagnement dans la souscription.



Charles-Edmond Gamess

Responsable des partenariats CIF - Certifié AMF

Disponible pour un échange de 30 minutes.

- +596 696 27 40 33
- girardin@sintorin.com
- www.sintorin.com



SINTORIN FISCALITÉ - Monteur agréé art. 242 Septies CGI N°022026972001 - Agent Lié de PSI - encadré par l'AMF et l'ACPR - RCP 5 millions d'euros. Ce document est destiné à des professionnels et ne constitue pas un conseil en investissement personnalisé. Tout investissement comporte un risque. Dispositif valable jusqu'au 31 décembre 2029.



29 Avenue Raymond Poincaré - 75116 PARIS
+596 696 27 40 33
girardin@sintorin.com
www.sintorin.com

SINTORIN